



Code de l'unité de formation : <b>35 10 14 U11 X1</b>	Domaine : <b>302</b>
--	-------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques de réfection et d'entretien	PP	<b>B</b>	96
<b>Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			120

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

- ~~PAS D'ACCORD~~

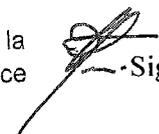
ACCORD PROVISOIRE

motivation de cette dernière :

En cas de décision négative,

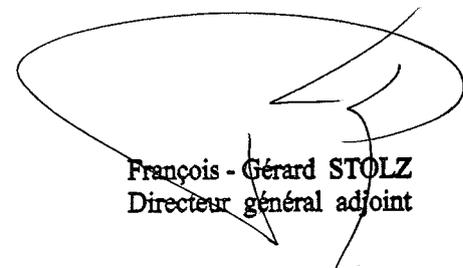
Date : .....**3.03.10**.....

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'Inspection.

 - Signature :

- (1) biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

**COPIE CONFORME**

  
**François - Gérard STOLZ**  
Directeur général adjoint

## **Techniques de base pour l'entretien et la réparation de bâtiments - Convention**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à l'exécution de travaux de réfections mineurs et d'entretien de bâtiments.

## **Techniques de base pour l'entretien et la réparation de bâtiments - Convention**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

En français et en mathématiques,

- de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence;
- d'analyser et de comprendre un message:
  - d'en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires);
  - de dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message;
- de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens;
- d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé;
- de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

**CEB**

## **Techniques de base pour l'entretien et la réparation de bâtiments - Convention**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par matériel et machine et plus de quinze étudiants par groupe.

## **Techniques de base pour l'entretien et la réparation de bâtiments – Convention**

### **4. PROGRAMME**

L'étudiant(e) sera capable :

Dans le cadre de travaux d'entretien et de réparation de bâtiments,

- d'appliquer les règles de sécurité et de bien-être au travail;
- de gérer un coin atelier (outils, matériels, fournitures, produits, ...) et d'entretenir l'équipement;
- d'interpréter des plans;
- de prendre et déduire des mesures (calcul de longueurs, de surfaces);
- de calculer les quantités de produits ou matériaux nécessaires;
- de respecter les précautions d'usage des outils, matériaux et produits;
- de citer et diagnostiquer les problèmes courants d'un bâtiment;
- d'effectuer des travaux mineurs de réfection en:
  - o menuiserie,
  - o serrurerie,
  - o maçonnerie, carrelage et plafonnage,
  - o électricité,
  - o plomberie et appareils sanitaires;
- d'assurer l'installation, le paramétrage et l'entretien d'appareils électriques;
- de poser un revêtement au mur;
- de peindre et assurer la finition d'une surface;
- de poser un revêtement au sol;
- d'effectuer l'entretien ménager d'un bâtiment;
- d'associer matériel, produits, et techniques d'entretien;
- de distinguer les différents matériaux en vue du tri sélectif.

## **Techniques de base pour l'entretien et la réparation de bâtiments - Convention**

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, face à une situation, décrite ou présentée, de réparation ou d'entretien d'un bâtiment, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- d'interpréter des plans;
- de prendre et déduire des mesures (calcul de longueurs, de surfaces);
- de diagnostiquer le/les problème(s) à résoudre;
- de mettre en œuvre les règles de santé et de sécurité exigées pour les travaux à effectuer;
- de préparer le matériel et les matières premières nécessaires;
- d'effectuer les travaux d'entretien et/ou de réparation demandés;
- d'assurer l'entretien et le rangement de l'équipement utilisé;
- d'effectuer l'entretien ménager conséquent aux travaux effectués.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du temps pris pour réaliser la tâche,
- du soin et de la méticulosité,
- du choix des matériaux, produits et outils,
- du respect des consignes.

**Techniques de base pour l'entretien et la réparation de bâtiments - Convention**

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 10 Mar 2010  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4600

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

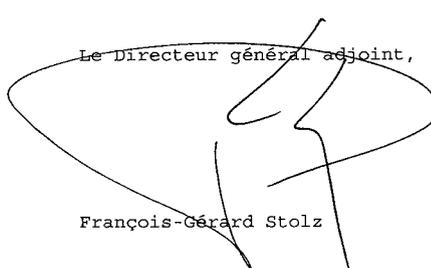
----- Unité de formation : TECHNIQUES DE BASE POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE  
BATIMENTS (CONVENTION)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 351014U11X1  
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

-----  
Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
François-Gérard Stolz

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)